

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19 Présents : 13 Absents : 6

<u>Date de convocation</u>
20/01/2026

<u>Date d'affichage</u>
20/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Etaient présents :

M. BOUCHER Tony, M. BRION Benoit, M. CHAUVET Pascal, M. DABADIE Dominique, Mme DELVAL Sandrine, M. DERISSON Francis, M. DUMUIS Jérôme, Mme GENET Virginie, Mme GOJOSSO Christine, Mme LORIOUX Denise, Mme RIDEAU Carole, M. SURAUULT Jean-Dominique, Mme THERAUD Laurence

Procurations :

Mme EVAIN Céline donne pouvoir à Mme GENET Virginie, Mme PENTECOTE Sandrine donne pouvoir à Mme THERAUD Laurence

Etaient absents :

Mme BROUARD Stéphanie, Mme EVAIN Céline, M. GAUDINEAU Thierry, Mme NORGUET Sabrina, Mme PENTECOTE Sandrine, Mme ROY Sarah

DELIBERATION 2026_01_26_01

FINANCES_INVESTISSEMENT_AUTORISATION DÉPENSES

Dans l'attente du vote du budget primitif 2025, il est proposé, conformément au référentiel budgétaire et comptable M57, l'ouverture anticipée de crédits d'investissement détaillée par chapitre, sur le budget principal et les budgets annexes.

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que lorsque le budget de la collectivité n'est pas voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique l'exécutif de la collectivité peut mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;

De plus, le référentiel budgétaire et comptable M57 prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (hors autorisations de programme), dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

Par ailleurs, pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme ou dans une autorisation d'engagement, le Président peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir, dès le 1° janvier 2026, des crédits d'investissement sur le budget principal et sur l'ensemble des budgets annexes, dans la limite des crédits suivants :

Pour le budget principal

Opérations d'investissement	Montant BP 2025	Montant
104 - VOIRIE	114 500,00	28 625,00
106 – AIRE DE LOISIRS	68 395,60	1 000,00
119 – SALLE DES FÊTES	11 000,00	2 750,00
Total dépenses autorisées		32 375,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ouverture des crédits anticipés dans les conditions exposées ci-dessus dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2025 ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

DELIBERATION 2026_01_26_02

DEMANDE DE SUBVENTION DSIL

Monsieur le Maire expose qu'un projet de rénovation de la salle des Moulins – Remplacement de menuiseries extérieures est à l'étude par le remplacement des fenêtres simples vitrages par du double vitrage avec la pose de volets roulants.

Le coût prévisionnel de l'installation de volets roulants s'élève à 10 642,16 € HT soit 12 770,59 € TTC, ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2026.

Le plan de financement prévisionnel en € ht de cette opération serait le suivant :

Dépense	Montant prévisionnel	Recette	Montant	Taux %
Travaux de menuiserie	10 642,16	Etat - DSIL	8 513,70	80
		Auto-financement/Commune	2 128,46	20
	10 642,16		10 642,16	100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'arrêter** le projet de « Rénovation salle des Moulins – Remplacement de menuiseries extérieures » estimé à 10 642,16 € ht ;
- **D'adopter** le plan de financement exposé ci-dessus ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2026.

DELIBERATION 2026_01_26_03

FONCIER_RETROCESSION DE PARCELLES A LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de régulariser différents alignements :

Référence cadastrale	Propriétaires	Surface M²
000YO138	M. BOIREAU Mme PERROT	40
000YO137	Mme DREVIN	41
000YO136	M. THEBAULT Mme DREVIN	27
000AE206	Mme BEN FARH	14
000AE208	Mme BEN FARH	2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter** à l'euro symbolique la rétrocession des parcelles cadastrées suivantes :
 - 000YO138, 000YO137, 000YO136, 000AE206 et 000AE208
- **D'autoriser**, après la rétrocession, le Maire ou son représentant, à effectuer les démarches administratives, et à signer les actes ;
- **Dit** que les tous frais de notaire y compris l'établissement des actes de vente seront à la charge de la collectivité ;

QUESTIONS DIVERSES

- Vote du budget 2026 – Mercredi 25 février 2026 ;
- Commission environnement – Chantier participatif : Taille des arbres – Samedi 31 janvier 2026 ;
- Caravane des Sports – Mardi 10 février 2026 au gymnase pour les enfants de 8 ans et + ;
- Elections Municipales - 15 et 22 mars 2026 ;

Prochaine réunion prévue le 25 février 2026.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h20

La secrétaire, Laurence THERAUD

Le Maire, Dominique DABADIE